

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE LES VANS

# COMMUNE DE MALBOSC

SEANCE DU 14 Novembre 2011

Date de convocation : <b>03 Novembre 2011</b>	L'an deux mil onze, le 14 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de M. Michel PIALET, Maire.									
Membres : <table border="1"><tr><td>En exercice :</td><td></td><td>11</td></tr><tr><td>Présents :</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>Votants :</td><td></td><td>10</td></tr></table>	En exercice :		11	Présents :		9	Votants :		10	<b>Présents</b> : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Régis HUREZ, Huguette MARZEAU, Jean Emmanuel BAURAIN, Pierre CHAZERANS (arrivé à 20h) <b>Absent représenté</b> : Paul KELLER (pouvoir à Magali DUBOIS) <b>Absente</b> : Catherine FISSEUX,
En exercice :		11								
Présents :		9								
Votants :		10								
Décision N° <b>2011- 027</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Yves LEMAL									

## Délibération 2011-027 : ONF, GESTION FORESTIERE REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la révision d'aménagement de la forêt communale de Malbosc pour la période 2011-2030, établi par l'Office National des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Le programme des coupes et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan, financier prévisionnel annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision d'aménagement de la forêt communale de Malbosc et le programme d'actions associé.

Pour : 10.    Contre : 0    .    Abstention : 0.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel PIALET



Reçu à la Sous-Préfecture  
de LARGENTIERE



18 NOV. 2011